



Déménager. Comment faire ? Auto-rent vous accompagne.

Guide du Parfait Déménageur.

La première phase de votre déménagement, si vous êtes locataire, consiste à prendre vos dispositions pour quitter votre ancien logement, ce qui commence par la résiliation de votre bail auprès de votre propriétaire. Vous devez prévoir au mois 3 mois – sauf conditions spéciales - entre l'envoi de votre lettre recommandée avec accusé de réception à votre propriétaire et votre déménagement. Pensez à demander dans votre courrier une date de rdv pour effectuer l'état des lieux de sortie du logement. Ayez bien à l'esprit que cette procédure est un contrôle de l'état du logement, qui sera comparé à l'état d'entrée que vous avez signé lors de votre emménagement.

C'est à l'issue de cette comparaison que la caution vous sera rendue en totalité ou non. En conséquence de quoi s'il y a eu des détériorations suffisantes pour poser problème lors de l'état de sortie, il vous faut prévoir une petite période de travaux pour remettre votre logement en état, afin de vous éviter des frais supplémentaires imposés par votre propriétaire ou la retenue d'une partie ou de la totalité de la caution que vous avez versée. Notez bien que les travaux imposés par le propriétaire ou la part de la caution revenue représentent souvent un coût supérieur aux réparations ou remises en état que vous auriez effectués vous-mêmes.



Il vous faut ensuite fixer la date de votre déménagement. Il faut essayer d'anticiper d'au moins un mois cette date, afin qu'elle s'adapte à l'emploi du temps familial. Périodes de vacances scolaires, gros coups de bourre au bureau, sont des aspects à étudier en famille. Il convient également d'observer le reste du monde pour déceler les moments où des manifestations ou des événements sont susceptibles de venir perturber le trafic et faire basculer Bison Futé dans le rouge. Demandez aussi à votre entourage, famille, amis qui se sont proposés pour vous aider lors de votre déménagement quelles sont leurs disponibilités.

Enfin, se renseigner sur les périodes chargées de la location de véhicules vous permettra de prévoir un déménagement à un moment où il y aura de la disponibilité en camions et caisses de déménagement. Déterminer les périodes rouges de la location vous permettra aussi d'anticiper suffisamment pour éviter de louer lors de ces périodes où les prix sont logiquement plus élevés. Nos agences auto-rent et leurs équipes se tiennent à votre disposition pour vous donner des indications concernant ces points et déterminer avec vous quel serait le moment le plus opportun pour votre déménagement.

Elles vous aideront également à déterminer le nombre de kilomètres que vous avez à parcourir et quel camion de déménagement est le plus adapté à vos besoins, en fonction du cubage dont vous devez disposer, ce qu'elles calculeront également avec vous.



Vous pouvez vous renseigner auprès de votre caisse d'allocations familiales pour voir si vous avez droit à la prime de déménagement. Il vous faut également vous renseigner auprès de votre assureur sur votre transfert ou résiliation de votre contrat d'assurance habitation. Une notification doit également être faite à votre assurance voiture. N'oubliez pas de déclarer également à votre centre des impôts votre changement de domiciliation, ainsi qu'à la Poste, à votre Mutuelle, à la CAF, à votre opérateur de téléphonie fixe et mobile, à votre fournisseur d'accès internet, à votre prestataire d'électricité, de gaz, d'eau, votre banque, vos abonnements divers... Le mieux est de demander un rdv physique ou téléphonique pour être sûr que ces changements seront bien pris en compte. Enfin, votre employeur ou Pôle Emploi doit également être prévenu de votre changement d'adresse.

Les formalités administratives remplies, il est conseillé d'aller faire des repérages sur le futur nouveau lieu d'habitation afin de vérifier que les meubles passent bien dans les cages d'escalier ou dans les encadrements de porte ou s'il va falloir les démonter ou carrément négocier avec le propriétaire de l'ancien logement un rachat d'une partie du mobilier qui n'est pas transférable dans le nouveau logement. Vérifiez également que rien ne viendra entraver votre déménagement le jour J. Etre attentif aux bites gérées par les municipalités pour bloquer certaines rues ou certaines places en fonction des heures de la journée. Sans vous renseigner vous risqueriez de ne plus pouvoir quitter votre nouveau lieu d'habitation ou au contraire de ne pas pouvoir y accéder ! De même, pensez à observer le paysage, les rues étroites, les ponts, les péages ou autres rétrécissements qui pourraient séparer votre ancien et votre nouveau lieu d'habitation. En effet, vous allez devoir manier un camion ou une caisse de déménagement, qui ont une hauteur extérieure jusqu'à 3,40m. Vous devrez être très attentifs à ce que votre gabarit passe partout. Méfiez-vous des parties hautes qui sont exposées à tous les dangers et qui sont sous votre responsabilité dans les contrats classiques de location de véhicules. C'est pourquoi auto-rent vous propose des assurances complémentaires qui vous permettent, pour une somme très compétitive, de prendre la route en toute sécurité en assurant, entre autres, les parties hautes de votre véhicule de location.

Concernant justement le camion de déménagement, il est effectivement volumineux et nécessite parfois, selon les communes et les emplacements, une demande préalable à la mairie afin d'obtenir une dérogation pour avoir un accès vers une rue piétonne. Il est de bon ton aussi de prévenir votre nouveau voisinage de votre déménagement prochain. Cela vous permettra également de faire connaissance et puis d'excuser par avance des petits désagréments sonores ou un encombrement de la rue. Vous pourrez ainsi démarrer sur de bonnes bases vos relations de voisinage. C'est le moment aussi d'activer votre réseau et demander de l'aide à votre entourage, à vos amis pour ne pas vous retrouver seul face à un énorme camion de déménagement bourré de meubles lourds et difficilement maniables ! Si vraiment personne n'est disponible, sachez qu'il existe une association, la COORACE, dont les membres vous aideront moyennant 15€ de l'heure.



Il ne vous reste alors plus qu'à préparer concrètement le déménagement en préparant vos cartons. Commencer par différencier les grosses pièces du déménagement et ce qui peut être transporté avec les meubles, les tables, les chaises, et ce qui au contraire est fragile. La première catégorie aura besoin de peu ou de pas d'emballages. La seconde en revanche devra faire l'objet d'une attention toute particulière, en étant emballée avec du papier journal, calée dans des cartons avec du papier bulle ou autres papiers de soie.

Les agences auto-rent vous accompagnent ici encore en mettant à votre disposition en agence de la location de diables, de planches à roulettes, de couvertures et en vous offrant la possibilité d'acheter des sangles ou encore des cartons. Pensez à bien noter sur ces derniers cartons ce qu'ils contiennent ou la pièce à laquelle ils sont rattachés. Cela vous permettra de gagner du temps lors de votre emménagement. De même, les personnes qui vous aideront seront autonomes quand au déchargement.



Les cartons prêts, il vous faut charger. Là aussi, il convient d'être stratégique car le chargement d'un camion est long et fatigant. Attention donc à prendre des pauses régulières et à bien vous alimenter. Dans un souci de sécurité et de bonne répartition du poids à l'intérieur du véhicule, commencez par le gros électroménager et les meubles imposants qu'il vous faut placer au fond. L'intérieur de nos véhicules auto-rent est boisé, ce qui protège vos biens. Ils sont également équipés de passe-sangles afin que vous puissiez solidement fixer votre chargement.

Les cartons les plus lourds doivent ensuite être mis au sol, pour accueillir au-dessus les cartons plus légers et les biens plus fragiles qui ne doivent en aucun cas être écrasés. Gardez avec vous et accessible un kit de nettoyage composé d'un balai, d'une éponge, de quelques chiffons pour pouvoir nettoyer les derniers détails de votre logement une fois qu'il sera entièrement vidé.



Une fois installé dans votre nouveau logement, vous disposez d'un mois pour vous rendre à la mairie pour mettre vos papiers d'identité et votre carte d'électeur à jour. Vous disposez également d'un mois pour effectuer votre changement de carte grise auprès de votre Préfecture. Après tout ces efforts et ces procédures administratives, n'oubliez pas d'organiser une petite fête pour pendre la crémaillère. Cela vous permettra de décompresser, de montrer votre nouveau logement à vos familles et amis, ainsi que de faire connaissance avec vos nouveaux voisins. Là encore auto-rent veut bien être de la partie ☺.

L'équipe auto-rent vous souhaite bon courage et un bon déménagement !

